

Diminuer vos coûts en carburant – Règle n° 5

La 5^{ème} règle à respecter pour diminuer vos coûts en carburant est la suivante : **Perdez du poids !**

Un poids excessif surcharge votre véhicule et sollicite beaucoup plus le moteur du véhicule. Cela a comme conséquence d'exiger une dépense supplémentaire importante en carburant.

En effet, il est démontré qu'en enlevant aussi peu que 100 livres superflues ou inutiles dans votre véhicule, vous pouvez améliorer de façon significative le kilométrage parcouru et le rendement obtenu avec le plein de carburant de votre véhicule.

À cet égard, vous devriez vérifier systématiquement et de façon régulière chacun de vos véhicules et prendre la peine de le débarrasser de tout poids ou de toute charge que vous jugerez superflu ou inutile pour pouvoir exécuter les tâches qui lui sont assignées.

Cela mérite considération !

(Source : AWWDA)
© Tous droits réservés

Gilles Doyon
Gilles Doyon, avocat
7191, place Jean-Desprez
Montréal (Québec) H1K 5A6
Téléphone : (514) 943-2222
Télécopieur : (438) 380-2297
Courriel : gilles.doyon@videotron.ca

Lorsque le conflit reste
entier, pensez à la
justice participative.

Les avocats,
maîtres en solutions.